



Photographie de l'employe dans l'entreprise

Par **gapeau**, le **09/04/2008** à **20:36**

Bonjour,

Je travaille dans une collectivité locale. Une note de service adressée à tous les personnels, nous informe que les employés seront prochainement photographiés afin d'être portés sur le site de la ville. il semblerait que ces photos seront prises individuellement pour établir un trombinoscope ou par petits groupes.

Je souhaiterai connaître:

- * la règlementation en la matière sachant que certains employés ne souhaitent pas être pris en photos et encore moins apparaître sur ce site,
- * le cas échéant les moyens à faire valoir pour si opposer.

merci de votre réponse